

Sommaire

Page 1 :

Editorial

▣ Fukushima ou le complexe d'Icare

Page 2 :

▣ Un inventaire de la biodiversité, pour quoi faire ?
L'exemple du Plessis-Pâté

▣ Brèves : Parc La Fontaine et Base militaire

Page 3 :

▣ Ecoquartier Clause : peut mieux faire !

Page 4 et 5 :

▣ Et après Fukushima, à qui le tour ?
▣ Convergence cycliste 2011

Page 6 :

▣ Pour les potagers d'insertion dans le Val d'Orge
▣ Dates à retenir
▣ Autre point de vue sur la BA 217

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2011

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre 2002)

Editorial

Fukushima ou le complexe d'Icare

Comme l'activité humaine bouleverse notre environnement à grande vitesse, la notion de risque est au cœur de la réflexion écologique. L'homme met en œuvre des techniques de plus en plus complexes qui fragilisent nos sociétés, techniques qui sont devenues plus sûres certaines nous exposant à des risques aux conséquences incalculables sur le long terme.

Ainsi, avec la catastrophe de Fukushima, un enchaînement « improbable » d'événements naturels a révélé des fragilités technologiques « inimaginables » auparavant : le cœur de 3 réacteurs a fondu et, jusqu'en 2012 au moins, la situation sera imprévisible et à haut risque.

On le voit, les atteintes à l'environnement s'accompagnent de nouveaux risques, diffus, imperceptibles ou différés. Ainsi, les pratiques productivistes réduisent pour longtemps la fertilité des sols et la capacité même de l'humanité à se nourrir, aspect souvent occulté par l'augmentation immédiate des rendements. La réduction généralisée de la biodiversité, elle, n'est pas perçue au quotidien, mais aura inéluctablement des conséquences graves.

Notre connaissance des effets des substances nocives à faible dose de leurs interactions, est médiocre ; notre système d'évaluation de ces risques soumis à des conflits d'intérêt et les méthodes d'analyses souvent biaisées. L'exemple du Médiateur a fait comprendre ces lacunes au grand public et on oublie qu'il en est de même pour les OGM. La compétition économique conduit tout droit, si l'on peut dire, au « principe de négligence » !

Vivons-nous dans un monde plus dangereux ou jouons-nous à nous faire peur ? Certains nous sermonnent au nom du progrès ou de pseudo-vérités statistiques. « Il n'y a pas de risque zéro et nous vivons plus longtemps » entend-on souvent. Claude Allègre n'hésitait-il pas à déclarer, au lendemain de Fukushima, qu'« en fin de compte le nombre de morts dû au nucléaire restait infime » ?

Jusqu'au jour où l'on se retrouve dans la situation des habitants de Fukushima, les statistiques avaient raison ! Qui pourrait juger « statistiquement acceptable » que le vignoble bordelais soit irradié pour des décennies ? Que les châteaux de la Loire deviennent inaccessibles ? Que la centrale de Nogent-sur-Seine (à moins de 100km de chez nous) ait des incidents à répétition ? Nos sociétés, à cause même de leurs puissances technologiques ultra-complexes sont devenues fragiles. A l'image d'Icare, nous nous approchons du soleil au risque comme lui, de voir brûler nos ailes et chuter.

Une profession peu connue, celle d'actuaire, dont le rôle consiste à calculer le montant des primes d'assurance en fonction des risques, garde les pieds sur terre : elle constate le changement climatique et refuse d'en assurer les risques. Les risques liés aux OGM ou aux centrales nucléaires ? elle refuse de les assurer car leurs conséquences sont incalculables. Les actuaires ne croient donc pas Claude Allègre et ils ont raison.

Le CA de l'ADEMUB

Un inventaire de la biodiversité, pour quoi faire ?

L'exemple du Plessis-Pâté

« Il faut sauvegarder la biodiversité », nous dit-on, « c'est essentiel pour l'avenir de notre planète... et le nôtre d'abord ». Oui, mais encore faut-il savoir ce qu'il y a à sauver et comment. C'est justement le but des inventaires communaux de la biodiversité.



Le Plessis-Pâté vient de lancer cette démarche, début avril, sur son territoire. Le projet, soutenu financièrement et techniquement par l'Etat et la Région, va d'abord démarrer avec les communes de moins de 5000 habitants qui ne disposent pas des finances suffisantes pour réaliser de tels inventaires ; c'est le cas du Plessis-Pâté. L'objectif est d'impliquer plus de 1000 communes dans les trois ans à venir en Ile-de-France.

L'opération qui doit durer un an, se déroulera en trois phases :
Sensibilisation des habitants, l'inventaire proprement dit et l'élaboration d'un programme de sauvegarde de la biodiversité.

1 - Sensibiliser la population. La phase de sensibilisation de la population, grand public et scolaires, est en cours en ce printemps 2011.

2 - Inventorier la flore, la faune et les habitats. Il s'agit de faire un recensement le plus complet possible de la flore et de la faune de la commune, et de leurs habitats ou milieux. En effet, on ne trouve pas les mêmes plantes et les mêmes animaux sauvages selon qu'il s'agit d'une prairie, d'un bois, d'un parc urbain, d'une bordure de route ou d'une haie champêtre. Et encore faut-il qu'il y ait autre chose que du béton ou du bitume ! La référence scientifique, pour ce faire, sera le Muséum national d'histoire naturelle à Paris.

La phase de réalisation de l'inventaire se déroulera durant la belle

saison. On procédera d'abord à un appel d'offres pour choisir l'organisme spécialisé, avec des personnes dotées de connaissances scientifiques, chargé de faire un diagnostic de la situation, puis de réaliser un inventaire complet en commençant d'abord par recenser les habitats. Il s'agit d'établir un ATLAS de la BIODIVERSITE COMMUNALE ou ABC.

3 - Elaborer un programme de sauvegarde de la biodiversité. Cette dernière phase consistera à mettre en place un programme d'actions visant à améliorer la biodiversité sur l'ensemble du territoire de la commune. En commençant inévitablement par sauvegarder et développer les espaces de nature, et à les relier entre eux pour assurer ce qu'on appelle la « continuité biologique ou écologique ». Un exemple : si une espèce animale voit son territoire (habitat) réduit à trois fois rien ou coupé en plusieurs morceaux et traversé par une ou plusieurs routes, elle disparaîtra du Plessis-Pâté ou, si elle le peut, elle migrera ailleurs. Autre exemple : si on coupe des arbres, disparaîtront les oiseaux et autres animaux qui y vivent.

L'ADEMUB, qui prend part à cette opération, en sa qualité d'association de défense de l'environnement, a demandé, par ailleurs, à la Ville de Brétigny de s'engager à son tour dans une telle démarche, puisque, dans un deuxième temps, cette opération sera ouverte aux villes de plus de 20.000 habitants.

Brèves

Parc de la Fontaine : à quand la restauration ?

Depuis des années, l'état du parc du château de la Fontaine exige une restauration, que nous demandons d'ailleurs depuis longtemps. La Ville de Brétigny vient de demander à un bureau d'études un projet de réaménagement du parc. Mais se pose le problème de la ferme, en ruines, que possède toujours le département. Celui-ci voudrait la vendre 600.000 €, pour récupérer la dépense engagée il y a quelques années pour réaliser une étude qui avait conclu y'aucun aménagement n'y était possible pour plusieurs raisons, notamment l'état des lieux et l'accessibilité. La Ville demande fort justement que le département la lui rétrocède pour un Euro symbolique, le bâtiment étant appelé à être démolit. En attendant, l'ADEMUB a demandé que la Ville sème une prairie fleurie sur la partie nord, peu fréquentée, qui a été très déboisée en 1999.

Base militaire : nouveau coup de poker de l'Agglo

Fin 2011, doit être signé le « contrat de redynamisation » entre l'Etat et les collectivités locales concernées, décidant de l'affectation des 650 ha de la base militaire (ex-CEV). Les militaires conservant une partie de ces terres pour y effectuer des travaux de recherche, les deux communes de Brétigny et du Plessis-Pâté se verront affecter respectivement 95 et 205ha. Sur les 205 ha du Plessis-Pâté, l'ADEMUB soutient un projet de la Chambre d'agriculture et de la Safer portant sur la réalisation de 100 ha d'agriculture biologique. Or, l'Agglo du Val d'Orge, qui n'a jamais été très favorable à un tel projet, soutient la candidature du Plessis-Pâté pour y implanter le grand stade de 80.000 places (avec urbanisation à la clé) que veut bâtir la Fédération française de rugby. Le Val d'Orge est confronté à une dizaine d'autres candidats dont Massy et Ris-Orangis Il va sans dire que l'ADEMUB n'est pas du tout favorable à ce projet au Plessis-Pâté, dont 77 ha de terres agricoles viennent d'être aliénés pour la réalisation du projet Valvert.-La Croix blanche.

Ecoquartier Clause : peut mieux faire

Vanté par ses promoteurs comme l'exemple même de la réussite en matière de développement durable, l'éco-quartier Clause est-il vraiment si exemplaire ? Pas si sûr



Le chantier vu de la rue Lucien Clause

L'accouchement fut en tout cas difficile. Sans vraie concertation, il fut décidé d'emblée de **construire 1630 logements, puis d'y ajouter 800 logements supplémentaires** sous la pression de la Région, en contrepartie des 5 M€ de subvention demandés pour les aménagements publics. Autant dire une vraie ville nouvelle de 6 à 7000 habitants. On imagine aisément l'impact d'un tel programme sur l'environnement, et les bouleversements que cela va apporter à Brétigny.

Une charte « développement durable » a été adoptée pour garantir le label éco-quartier. Or, que constatons-nous aujourd'hui ? **Les premiers immeubles en voie d'achèvement laissent une impression de déjà vu** quant à l'allure et à l'architecture, où des matériaux traditionnels, tels le béton pour la structure et la laine de verre (1) pour l'isolation, ont été utilisés. L'ensemble déjà construit donne une impression de masse compacte que les habitants actuels de l'avenue Clause ne devraient pas beaucoup apprécier. **De cet ensemble, somme toute banal, se détache l'école Aimé Césaire** utilisant le matériau bois et classée Haute Qualité Environnementale (HQE) . Mais cette dernière réalisation, certes remarquable, n'est ni la seule ni la première de son espèce en France, la ville de Pantin, par exemple, ayant devancé Brétigny de quelques années. Et les maisons en bois se développent partout, et pas seulement en Allemagne et en Suisse.

En matière de performance énergétique, nous savons qu'il y aura un bâtiment labellisé BBC (2) et qu'un autre, comportant 54 logements sociaux, produira autant d'énergie qu'il en consommera. grâce à 1200m² de

panneaux photovoltaïques. Intéressant, mais cela n'a rien d'extraordinaire, car, dès 2012, le BBC sera devenu la norme pour toute construction nouvelle, et la nouvelle réglementation thermique, adoptée cette même année 2012, introduira le label BBC+, encore plus économe en énergie. Et on compte, en France et dans le monde, des bâtiments à énergie positive (très faible consommation d'énergie et production supérieure à la consommation grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables). En 2020, ces bâtiments à énergie positive seront devenus la norme partout. Clause n'est donc pas en avance par rapport à d'autres programmes, en France ou ailleurs.



Sur le plan des déplacements et des transports, rien de révolutionnaire non plus, tant s'en faut. Certes, il y aura quelques « pistes » cyclables et quelques cheminements pour se conformer aux impératifs réglementaires en matière de circulations douces. Mais on restera dans le contexte du tout-automobile, en dépit de quelques restrictions en matière de stationnement.

Bref, une occasion perdue pour faire un véritable quartier à circulation apaisée et à priorité piétonne, comme cela se fait ailleurs.

Venons-en à l'eau. **Le parti adopté pour ce quartier en matière de traitement des eaux de pluie est tout à fait positif**, qu'il s'agisse du traitement écologique en surface (bassins et noues) et de la récupération pour l'arrosage. En revanche, rien n'est prévu pour la réutilisation des eaux grises (cuisine et salle de bains) qui, en ces temps de stress hydrique croissant, pourraient être récupérées ainsi que les calories qu'elles contiennent. De tels programmes existent déjà. Restent les eaux vannes (toilettes) qui représentent, surtout en l'absence de chasses d'eau à double flux, un gaspillage d'eau conséquent. La technique des toilettes sèches, généralisée, semble-t-il avec succès, dans une ville suédoise, représente sans doute une solution d'avenir... parmi d'autres. L'avenir, c'est incontestablement le traitement local des eaux, pluviales et usées, et la remise en cause du tout-à-l'égout alimentant des stations d'épuration géantes submergées par des effluents de plus en plus difficiles à traiter.

Du côté de la biodiversité et de la continuité écologique, il nous faut attendre, entre autres, la mise en œuvre des 13 ha prévus d'espaces verts, dont un parc de 7 ha, pour pouvoir juger de la réussite de l'opération. Prévus pour 2011, les travaux ont pris, là aussi, du retard et ne démarreront qu'en 2012. Nous souhaitons prendre une part active à cette réalisation qui devra, elle aussi, faire preuve d'innovation.

En conclusion, nous dirons que cette première tranche du programme Clause présente trop d'insuffisances en matière de développement durable.

Nous espérons que la deuxième tranche à venir, dans la ZAC du Bois-Badeau, se montrera nettement plus novatrice et annonciatrice de ce que devra être, dans les décennies à venir, un véritable quartier du 21^{ème} siècle

1- Nouveau type de laine de verre à base de verre recyclé et de sable. A reçu les labels environnement et santé ; le produit utilisé ici ne situe pas dans le haut de gamme.

2 - BBC = bâtiment basse consommation. Conso. Moy. limitée à 50kWh/m²/an (65 en Ile-de-France). Consom. moyenne actuelle : 250 kWh/m²/an !

Et après Fukushima, à qui le tour ?

La leçon à tirer de la catastrophe de Fukushima est simple : il faut arrêter la production d'énergie nucléaire, certes progressivement, mais dès que possible, et lui substituer un ensemble d'énergies complémentaires, en privilégiant absolument les énergies renouvelables dont le solaire.

La catastrophe de Fukushima nous réveille en sursaut de notre léthargie face au danger incommensurable de la technologie de l'atome. En France, l'origine de l'industrie nucléaire, principale source de production d'électricité, est d'abord militaire - pour la production de bombes - d'où la culture du secret qui entoure ce secteur.

Qu'est-ce que l'énergie nucléaire dite civile ? C'est, depuis les années 1950, avec la mise en service en France des 9 premiers réacteurs, l'utilisation de la chaleur produite par la fission de l'atome pour chauffer de l'eau et produire de la vapeur qui fait tourner des turbines pour produire de l'électricité. Mais l'utilisation de la technologie dérivée de la bombe est bien trop complexe et dangereuse pour être poursuivie.

Les décideurs nous disent que le nucléaire n'est pas cher, mais ils se gardent bien d'inclure le coût de la gestion des déchets et du démantèlement des centrales ! En outre, l'uranium est entièrement importé et son extraction est devenue difficile et dangereuse. C'est l'Etat qui paye donc le contribuable, et les coûts d'investissement des nouvelles centrales ne cessent d'augmenter. Ce coût exorbitant de la recherche et de la mise au point de l'énergie atomique pénalise la recherche et les investissements dans d'autres secteurs, comme l'énergie solaire ou éolienne, mais aussi la conception de maisons ou d'immeubles très sobres en énergie, qui reçoivent une aide financière tout à fait insuffisante de l'Etat.

A quel point sommes-nous dépendants de l'énergie nucléaire ?

Il ne faut pas confondre l'énergie en général... et la seule électricité : «En France, la part de l'électricité dans la consommation d'énergie finale est de 21%, de sorte que la contribution du nucléaire à la consommation d'énergie finale de la France est seulement de **14%** ». (Source : Réseau sortir du nucléaire). Nous sommes tout à fait capables de nous en passer sans revenir à la bougie... à condition qu'on nous en laisse le choix !

« Le nucléaire c'est seulement 2,4 % de l'énergie consommée dans le monde, contre 15 % grâce aux énergies



Ci-dessus, manifestations à **Jaitapur**, dans l'Etat indien du Maharashtra, (zone sismique) contre un nouveau projet nucléaire suite à la «campagne de marketing» effrénée du gouvernement français.



Manifestation du 10 avril dernier à Tokyo contre la politique nucléaire du gouvernement. Le Japon est avec 54 réacteurs nucléaires, le 3e pays le plus nucléarisé au monde. La France n'attire qu'en 2e position, avec 58 réacteurs derrière les Etats-Unis qui en comptent 104.

renouvelables » ... « L'hydroélectricité produit environ 3300 Twh (1 terawatt-heure = 1 milliard de Kwh) annuels

contre 2600 Twh pour les 430 réacteurs nucléaires en service» (Stéphane Lhomme, Président de l'observatoire du nucléaire).

Les 5 principaux accidents nucléaires de niveau 5 à 7 recensés depuis l'origine

● **Le 12 mars 2011 : niveau 7 à Fukushima** : Explosion d'hydrogène consécutive au tremblement de terre et au tsunami à la centrale de Fukushima à Okuma au Japon.

● **En 1986, niveau 7 à Tchernobyl (Ukraine)**. 1 million de morts selon

l'Académie des sciences de New York, dont de nombreux « liquidateurs » ou « kamikazes » irradiés, morts peu après... Tchernobyl n'a pas fini de faire des victimes : ses conséquences terribles et irréversibles sur la santé (cancers, leucémies, pathologies multiples, effets

mutagènes, malformations, atteintes neuronales,...) affectent déjà dramatiquement les générations nouvelles. *Kofi Annan, ancien secrétaire général de l'ONU*, a estimé que plus de 7 millions de personnes avaient été gravement affectées par la catastrophe de Tchernobyl. Pourtant, l'*Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), organisme de promotion de l'énergie nucléaire civil*, avance encore le chiffre ridicule de 50 victimes.

- En 1979 ,niveau 5 à Three Mile Island (Etats-Unis)

- En 1957, niveau 6 à Kychтым (URSS)

- En 1957, niveau 5 à Windscale (Grande-Bretagne)

- En France, pendant la grande tempête de 1999, on est passé tout près de la catastrophe à la suite d'une inondation (panne des systèmes de refroidissement) à la centrale nucléaire de Blaye, près de l'estuaire de la Gironde. Et des centrales telles que Fessenheim, Tricastin et autres sont situées dans des zones reconnues à risque où des séismes ne sont pas exclus.

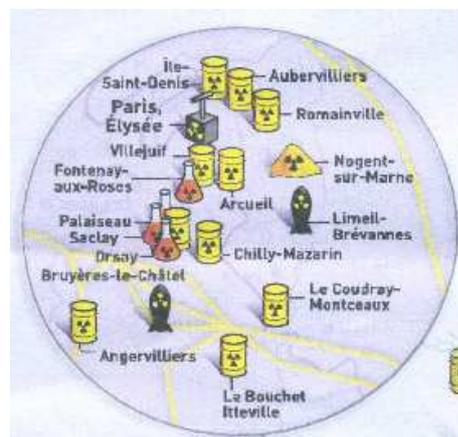
Des risques multiples et insidieux pour notre santé

Le nombre de cancers de la thyroïde a considérablement augmenté en Europe depuis la catastrophe de Tchernobyl. Où en est la pollution de l'eau ? Eau de pluie et nappe phréatique peuvent être polluées gravement. La *CRIRAD* a relevé des éléments radioactifs à très faible dose après les retombées du nuage radioactif de Fukushima.

Et en Ile-de-France ?

Comme pratiquement dans toutes les régions de France, nous sommes directement concernés par le danger d'irradiation potentiel. **En Essonne, l'industrie nucléaire est très présente.** Le centre d'activités liés à l'armement atomique de Bruyères le Châtel et les dépôts de déchets radioactifs du Centre d'explosifs du Bouchet à Itteville, d'Angervilliers et du Coudray-Montceaux sont des voisins fort dangereux, et des trains avec des « castors » contenant des combustibles irradiés empruntent périodiquement la ligne C du RER.

Un réseau d'« usines de mort » est en projet ou en construction sur notre planète, prenant en otages les générations futures sur des centaines, voire des milliers d'années. Un espoir cependant : selon une information publiée, courant mai dans le magazine Challenge et sur Le Monde.fr, le PDG de total a décidé de suspendre le projet de centrale nucléaire EPR de Penly, et d'investir dans le solaire. Voilà bien un pavé dans la mare du nucléaire.



Alors...

Sortir du nucléaire, c'est possible !
Discutons-en !

Tous à vélo pour la Convergence cycliste 2011 !

En famille, pédalons jusqu'à Paris le dimanche 19 juin 2011

Quatrième édition de la Convergence cycliste Ile-de-France. Ce sera l'événement de la fête du vélo !

Une expérience...

- **festive**, en famille et entre amis, formez un grand cortège dans Paris,
- **pédagogique**, pour expérimenter le vélo comme moyen de déplacement,
- **ouverte à tous**, jeunes et moins jeunes, sportifs et sédentaires...

Des groupes partiront de différentes villes de la Région pour converger vers Paris et se retrouver pour un pique-nique en un lieu qui sera défini ultérieurement.

Départ de Brétigny : RV à 8 heures au parking du bassin du Carouge, chemin des Pâtures pour consignes et réglage des vélos ; départ à 8h15 précises.

Retour : laissé à votre libre initiative, soit à vélo, soit en RER (les cyclistes, munis d'un titre de transport, peuvent prendre les trains de banlieue avec leur vélo)

Conditions : Avoir un vélo en bon état et un pique-nique dans le sac.

Contact : Jean-Pierre CHALLINE au 06 11 95 57 11 ou chalicourt@sfr.fr

Pour les potagers d'insertion dans le Val d'Orge

Devant la difficulté à trouver les surfaces disponibles pour à la réalisation de son projet de potager d'insertion par le maraîchage biologique, l'association «Pour les potagers d'insertion dans le Val d'Orge» (PPIVO) a décidé de créer un «jardin de remobilisation» sur les 8100 m² qu'elle loue dans le quartier du Carouge.



Ce «jardin de remobilisation» est destiné à aider les personnes le plus en difficulté à se remettre «debout», se resocialiser et effectuer les premiers efforts vers une future insertion. Ce projet a commencé par la réalisation, jusqu'au 5 juin, de 4 chantiers préparatoires, destinés à mettre en place les aménagements et équipements nécessaires au fonctionnement du jardin. L'opération,

soutenue par Orange Rockcorps, a consisté à mobiliser des jeunes de la région pour réaliser les travaux bénévolement avec, en contrepartie, la remise d'un billet pour un concert exceptionnel au Zénith. Ce fut un grand succès avec, en prime, la visite du maire de Brétigny sur le terrain. Souhaitons à PPIVO la même réussite dans la poursuite de son projet.

Dates à retenir

Du 10 au 16 octobre prochain, l'ADEMUB organise une semaine d'action sur la biodiversité

Au programme : *ciné-débat, exposition, sortie nature...*

De plus amples détails seront donnés au
**Forum des associations, le samedi 10 septembre 2011
à Maison Neuve**

et dans le N° 43 d'Ademub Info, à paraître fin septembre 2011.

Autre point de vue sur la Base aérienne 217

Rappelons que la base 217 fermera ses portes en 2012. Une surface colossale de 750 ha sera libérée, l'équivalent de 15 fois les terrains Clause.

La partie centrale (environ 180 ha) avec bâtiments et piste allemande seront conservés par l'Armée en vue des secours en cas de crue centennale de la Seine (plan Neptune). L'Institut de Recherche Biologique des Armées (IRBA) y sera, lui, étoffé de quelques 500 chercheurs. L'Institut National de Recherche Agronomique, déjà installé sur le site (côté Leudeville), se développera sur 270 ha.

A l'est, 205 ha (dont la grande piste de 3 km) seront rétrocédés au Plessis-Pâté. A l'ouest, 95 ha seront rétrocédés à Brétigny. Les élus de l'Agglo prétendent que le départ de l'Armée, «leur coutera» 2000 emplois qu'ils veulent retrouver. Les gros sabots !

Jusqu'en février 2011, les mêmes prétendaient que les deux zones Plessis et Brétigny n'étant pas jointives, leurs futurs projets seraient contrariés. Bonne nouvelle pour eux, le Comité de Site (instance qui organise l'avenir des terrains) accepte un droit de passage sur les terrains militaires. Cela ne nous rassure pas, hélas !

Tout ce qui compte de défenseur de l'environnement voyaient ici l'opportunité de développer l'agriculture de proximité, de créer des couloirs entre les espaces naturels ou simplement de promouvoir le projet de la Chambre d'Agriculture de créer 80 à 100 ha de culture maraîchère.

Hélas, les dernières nouvelles ne sont pas bonnes. A l'occasion d'une réunion publique au Plessis-Pâté le 30 mai dernier, nous avons appris que le projet de la Chambre d'Agriculture, trop peu créateur d'emplois, était bien près de la poubelle...

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2011

3 tarifs de cotisation annuelle :

Simple 15 E - couple 22 E - petits budgets : étudiants, personnes en difficulté, 8 E (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux associations de défense de l'environnement)

ADEMUB - Président : Dominique Deboise - Siège : 96, rue du Docteur Babin - 91220 Brétigny-sur-Orge
Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30, rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : **Prénom :**

..

Adresse :

..

Courriel : **Tél :**

J'adhère (ou renouvelle ma cotisation) à l'ADEMUB pour 2010. Ci-joint ma cotisation de E

(le chèque à l'ordre de l'ADEMUB doit être envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr ou téléphoner
au 09 51 07 49 41 ou au 01 60 84 19 10